



CTL DU 13/12/2012 : LES RAISONS DU BOYCOTT

En préalable à la tenue du CTL convoqué le 13/12, les élus de Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP ont demandé au Président, Alain CHANTEREAU, de retirer de l'ordre du jour le vote sur le réaménagement des locaux au CFP de Montbéliard. Celui-ci s'y est refusé contraignant ainsi les élus à boycotter la séance.

Cette demande de retrait était motivée par les éléments suivants :

- Contrairement à ce qui était mentionné dans les documents préparatoires, la consultation du CHS-CT n'est pas terminée. En effet, en l'état actuel du dossier, le CHS-CT "spécial Montbéliard" réuni le 23/11 n'a pas donné d'avis. Et pour cause : les réponses concernant l'amiante sont insuffisantes et l'étude du dossier ergonomique n'a pas commencé.
- Aucune précision nouvelle n'a été apportée aux élus en CTL concernant le désamiantage et son financement. Pour nous, et conformément à l'engagement ministériel (rappel du CTR du 27/11/12 fiche CTR les crédits de la DGFIP), seul un désamiantage total doit être retenu.
- Aucune information n'a été transmise sur l'enveloppe allouée à l'ensemble des travaux à effectuer sur le site. D'après les éléments que nous a transmis la DRFIP, seuls sont budgétés les travaux d'installation de la trésorerie à hauteur de 200.000 €. Pour le reste, une demande de crédits de 410.000€ a bien été effectuée auprès de la DGFIP. Cette dernière étant toujours en attente de réponse, comment aurions nous pu nous prononcer ?
- Les groupes de travail pilotés par l'ergonome n'ont pas encore commencé mais sont déjà court-circuité par une initiative locale. Or lors du dernier CHS-CT du 10/12, l'ergonome a bien précisé qu'elle claquerait la porte si la DRFIP lui soumettait un projet ficelé d'avance.

C'est pour ces raisons que nous avons boycotté ce CTL. Nous avons demandé au DRFIP la tenue d'un CTL "spécial Montbéliard" dès qu'un avis du CHS-CT aura été donné ce qui suppose que le rapport de l'ergonome aura été rendu et dès que le financement de ce projet sera arrêté dans sa globalité.

Un conseil de gestion est programmé le 18/12 au CFP de Montbéliard Brossolette. En prévision de cette réunion, les 4 chefs de service (SIE et CDI) ont élaboré des documents préparatoires. Trois solutions sont envisagées, la solution n°1 étant préférée "à toutes autres et de loin" sic.

C'est ainsi qu'ils ont d'ores et déjà déterminé l'ordre dans lequel les travaux doivent être faits en vue d'une installation définitive des services. De même, ils ont décidé, comme des grands, au profit des SIE MNO et MSE de "rediriger les crédits prévus en 2013 pour le réaménagement de France Domaine et du PTGC au 2^{ème} étage". Lors du prochain conseil de gestion, ils ont également décidé d'arbitrer la situation des services qu'ils qualifient "d'extérieurs" : PCE, BDV, CSP, PTGC, Domaine*.

Or, il est bon de rappeler que le conseil de gestion du site n'a aucun pouvoir décisionnel.

La lettre de mission du DRFIP adressée à MM POIRSON et BEAU (accessible sur Ulysse Doubs) le confirme : "vous serez chargés d'assurer la communication croisée "site-direction" sur l'ensemble des problématiques concernées ... Vous vous appuyerez utilement sur le conseil de gestion du site pour en faire un véritable espace de dialogue ascendant et descendant..."

Et lors du CHS-CT du Doubs du 23/11/2012, il a été acté que des groupes de travail doivent être organisés avec l'ergonome pour préparer le planning des déménagements, effectués par des professionnels.

Compte tenu des enjeux en terme de santé des agents et de leurs conditions de vie au travail, soyons collectivement vigilants pour que chaque étape se fasse en son temps et dans le respect des règles prévues.

* PCE : Pôle contrôle expertise. BDV : brigade départementale de vérification. CSP : contrôle sur pièce. PTGC : Pôle topographique de gestion cadastrale.